

## **CR – Conseil de l'EDSP – Jeudi 04/03/2021**

**Présents** : Alexandra Rouquette, Bonastre Julia, Bouvard Clara, Emilie Sbidian, Florence Menegaux, Gilles Hejblum, Julie Rivière, Kira Ribeiro, Lucie Penda, Lulla Opatowski, Mahmoud Zureik, Marianne Canonico, Marie Al Rahmoun, Nathalie Pelletier-Fleury, Anne Thiebaut, Pascale Tubert-Bitter

**Excusés** : Jean Bouyer, Alexis Elbaz, Raphaëlle Varraso, Yann Le Strat, Grégoire Rey, Yaya Mahamat Saleh, Francis Fagnani, Sylvie Bastuji-Garin, Josiane Warszawski, Tran Thi Van Trinh, Laurence Meyer

Le conseil a eu lieu en visioconférence via BB Collaborate

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil dernier**

Approbation du CR du 26 Novembre 2020

### **2. Rattachement de l'Unité UR PSYCOMaad à l'EDSP**

Amine BENYAMINA, directeur de l'UR PSYCOMaad, a présenté devant le conseil son laboratoire, ses thématiques de recherche, les encadrants du laboratoire et ses motivations quant à rejoindre l'EDSP. Les membres du conseil ont pu échanger avec Mr Benyamina.

A l'issue de cet échange, un vote anonyme sur Balotilo a été organisé pour connaître la position des membres du conseil quant au rattachement de l'UR PSYCOMaad à l'EDSP.

Parmi les 20 votes exprimés : 18 oui / 2 ne se prononcent pas.

L'UR PSYCOMaad sera donc rattachée à l'EDSP pour la rentrée universitaire 2020-2021.

### **3. Comité de suivi individuel (CSI) des doctorants**

Pour l'instant, le suivi des doctorants à l'ED est assuré individuellement par le comité de suivi de thèse et le tutorat.

Afin de mettre en place un comité individuel de suivi pour chaque doctorant, il a été proposé que le CSI soit composé de 03 membres, dont 02 membres externes proposés par la direction de thèse et approuvés par l'ED et un membre interne désigné par l'ED (réfèrent EDSP) ;

Une autre condition a été ajoutée selon laquelle les membres externes du CSI ne devraient pas être plus tard rapporteurs de la thèse du doctorant.

Le débat sur le projet du CSI a été reporté au prochain conseil de l'EDSP.

#### **4. Contrats doctoraux**

Dorénavant, la distribution des contrats doctoraux se fera au sein des GS et non plus directement aux EDs. Pour l'EDSP cela ne change pas grand-chose puisqu'elle est la seule ED de la Graduate School Santé Publique.